



Numéro 85 - 08 janvier 2019

CTL du 08/01/2019

COMPTE – RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. RAYMON, M. PAILLET, M. ORLIANGES, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), M. VEYLET (S), M. TEUILLIERAS (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), Mme BOURGADE (T), M. DEJOU (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. GALLOT (T), M. GRIFFAUD (S)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. LAROUSSINIE

M. MORICEAU ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus issus du résultat du scrutin du 6 décembre 2018. Il se félicite du fort taux de participation local même s'il est en baisse de 5 points par rapport au scrutin 2014. Il rappelle que le règlement intérieur voté en décembre 2017 est toujours en vigueur.

M. GALLOT fait lecture de la déclaration liminaire unitaire jointe en annexe.

En réponse à cette déclaration M. MORICEAU constate qu'il est difficile d'arriver à un accord sur le sujet des suppressions d'emplois. Que pour sa part il se contente de les localiser, que ces suppressions sont la conséquence de décisions prises au Parlement et donc résultent directement de notre démocratie représentative et qu'il n'envisage pas, en tant que directeur, de les contester. Malgré les multiples demandes de la CGT l'enjoignant à faire appel à « son devoir de désobéissance », il ne désobéira pas dans la mesure où ces décisions ne sont pas manifestement illégales. Quant à « l'hypocrisie », il estime qu'elle n'est pas le sujet et quelle est présente des deux côtés.

I – Approbation des PV du 11 octobre 2018 (pour avis)

Le PV du 11 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II – La situation des emplois – PLF 2019 (pour avis) :

Comme annoncé dans la déclaration liminaire les organisations syndicales ne participent pas au débat.

M. MORICEAU présente la déclinaison locale des 11 suppressions d'emploi.

Leur localisation découle de plusieurs axes :

- départ de Logisens : -1 B, -1 C,
- contribution à la réduction de la dette publique : -4 B, - 4 C,
- rebasage du TAGERFIP : -1 C (arrêt de la compensation des temps partiels),
- redéploiement du cadre A du SIP/SIE St-Flour vers le SPFE,
- redéploiement de 3 cadres B des cellules CSP des SIP St-Flour et SIP Aurillac vers le PCRFP.

La DDFiP a également tenu compte des éventuels départs à la retraite, mutations et promotions pour limiter l'impact de ces suppressions.

Enfin la sauvegarde des petites structures a été au cœur de ses préoccupations.

L'évolution des emplois est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Direction			-2		-2
Trésorerie d'Aurillac Banlieue			-1	-1	-2
SIP-SIE Mauriac			-1		-1
CDIF				-1	-1
Trésorerie de Saignes				-1	-1
SIP Aurillac			-2	-1	-3
PCRFP			-1/+3		+2
SIP-SIE St-Flour		-1	-1	-1	-3
SPFE		+1		-1	0
Total DDFiP		0	-5	-6	-11

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE : Unanimité contre

III – Les ponts naturels (pour avis) :

M. JOUVE indique que pour l'année 2019, deux dates ont été retenues : le vendredi 31 mai et le vendredi 16 août.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle l'opposition de son organisation syndicale à ce dispositif qui réduit la liberté de choix des agents et l'offre de service public. Par ailleurs il s'interroge sur l'absence de consultation des agents contrairement aux promesses et à l'assurance des directions successives de tenir compte des préférences de ceux-ci.

M. MORICEAU a jugé cette consultation inutile compte tenu que pour 2019 il n'y a que deux « *ponts naturels* » possibles.

Il soumet cette proposition au vote.

**VOTE : POUR 4 (2 FO – 2 Solidaires),
CONTRE 2 (CGT)**

IV – La généralisation du télétravail (pour avis) :

Mme GIGUET indique que la DGFIP a décidé de généraliser le télétravail à domicile pour lequel le Cantal était préfigurateur depuis le 1^{er} mars 2017. Le télétravail est donc ouvert à l'ensemble des personnels pour une quotité maximale de trois jours par semaine. Une première campagne de recensement des candidatures sera lancée dès janvier 2019. En régime de croisière ce dispositif pourrait concerner jusqu'à 10 % de l'effectif départemental en 2022. Pour 2019 un plafond de 10 télétravailleurs est fixé soit 5 nouveaux télétravailleurs par rapport à la situation actuelle. Les critères de sélection et les modalités de mises en œuvre restent les mêmes que précédemment.

M. JOUVE précise que les candidatures doivent être renouvelées chaque année, il n'y a pas de reconduction tacite.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle l'opposition de la CGT DDFiP du Cantal au déploiement de ce dispositif compte-tenu de l'absence de prise en charge des frais occasionnés chez le télétravailleur. Il relève qu'à l'occasion de cette généralisation aucune amélioration n'est apportée malgré les textes réglementaires. Il cite l'article 6 du décret du 11 février 2016 qui « *impose à l'employeur de prendre en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci* ».

M. MORICEAU, en guise de fin de non-recevoir, indique qu'il a déjà fait remonter ces observations à la centrale.

M. HINDERSCHID (CGT) cite à nouveau l'article 6 du décret qui précise que « *l'agent qui exerce ses fonctions en télétravail bénéficie des mêmes droits et obligations que les autres* ». Il demande donc si les télétravailleurs bénéficient des mêmes prises en charge en terme de transport et de repas que les autres salariés.

M. JOUVE pense que c'est le cas, il s'engage à vérifier.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si la direction locale compte maintenir le PC fixe des télétravailleurs au bureau. Ils avaient émis ce souhait lors du point d'étape de mars 2018, car le transport des ordinateurs portables était jugé fastidieux.

M. JOUVE répond par la négative, car à la DGFIP, cela ne rentre pas dans le principe de la mise en place du télétravail et qu'il n'y a pas de dotation budgétaire dédiée.

M. HINDERSCHID (CGT) indique que l'article 11 du décret répond à la question que la CGT des Finances publiques du Cantal avait précédemment soulevée quant à la possibilité du CHSCT d'exercer son droit de visite au domicile du télétravailleur. « *Lorsque le télétravail s'exerce au domicile de l'agent, l'accès à son domicile est subordonné à son accord dûment recueilli par écrit* ».

M. MORICEAU répond que ce point sera vu lors du prochain CHSCT.

M. MORICEAU soumet cette proposition au vote.

VOTE : CONTRE 2 (CGT)

ABSTENTION (2 FO – 2 Solidaires),

Par ce vote contre la CGT DDFiP Cantal n'exprime pas une opposition catégorique au développement de l'offre de télétravail mais s'oppose à sa mise en place sans prise en compte des dépenses induites pour le télétravailleur et sans que ne soit précisé ses garanties.

V – Questions diverses :

M. MORICEAU indique que lors de la conférence de l'immobilier public du 6 décembre 2018, trois dossiers ont été retenus au titre du programme de rénovation lié à la transition écologique concernant la rénovation des cités administratives d'Agen, de Bordeaux et d'Aurillac. Les bâtiments H et Q devraient faire l'objet de travaux dont la teneur est à l'heure actuelle inconnue.

M. MORICEAU annonce le recrutement pour juin 2019 d'un emploi C d'un travailleur handicapé. En réponse à M. BRUN (CGT) il précise que sa localisation, à ce jour, n'est pas décidée.

M. MORICEAU informe les représentants du personnel qu'il est en attente de réponses de la part de la CABA et de la mairie d'Aurillac suite aux courriers qu'il leur a adressés concernant les problèmes de pollution et de stationnement des bus place de la Paix compte-tenu de leur schéma de circulation.

M. HINDERSCHID (CGT) demande quelle réponse la mairie d'Aurillac a donnée suite au contact que devait prendre M. MORICEAU concernant l'avancement du projet de parking low-cost (rue Meallet de Cour) et la possibilité d'obtenir un tarif préférentiel pour le parking de la Tour (côté A.R.S.).

M. MORICEAU déplore que l'ouverture du parking low-cost soit repoussée à octobre 2020.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si la création d'agences comptables, dont l'expérimentation commence dès cette année, est à craindre dans le Cantal compte-tenu du plan pluriannuel (2019 à 2022) qui engage les directions à réfléchir sur l'aménagement du réseau avec pour objectif d'être plus présent avec les collectivités locales et leurs élus. Il craint que cela soit le prétexte à de nombreux transferts d'emplois, donc à leurs suppressions pure et simple aux Finances publiques.

M. MORICEAU indique que 322 grosses collectivités et les centres hospitaliers sont concernés au plan national. Pour le Cantal seul le Conseil départemental serait concerné mais ne semble pas intéressé à l'heure actuelle compte tenu des charges qu'il aurait à supporter. Il tient à préciser qu'il n'est pas favorable à la mise en place de ces agences.

M. VEYLET (CGT) relaie les interrogations de collègues quant au questionnaire diffusé à l'automne par l'IFOP dans le cadre de l'observatoire interne. Quelle utilisation l'IFOP a fait des informations à caractère familial transmises par la DGFIP (âge de l'agent, sexe, nombre d'enfants et âge du dernier enfant) ? Quelle utilisation fera la direction locale des résultats « *pour renforcer la performance managériale des Directions et mieux accompagner la transformation et le changement grâce à un diagnostic fin et des résultats à la main des managers* » selon la présentation faite par le secrétariat général de cet observatoire.

M. MORICEAU dit ne pas avoir reçu les résultats de cette enquête et s'interroge quant à ce que ceux-ci pourraient lui apporter, sa connaissance de la situation locale lui paraissant suffisante pour se positionner.

M. VEYLET (CGT) indique avoir fait une demande de droit d'accès aux données auprès de l'IFOP à titre personnel, comme le prévoit le règlement RGPD. Une obligation de réponse dans les 30 jours incombait à l'IFOP, passé deux mois toujours pas de réponse.

M. JOUVE reconnaît que ce n'est pas normal. Il demande à M. VEYLET de lui transmettre une copie de la relance qui sera faite, en vue d'interpeller la centrale à ce sujet.

M. HINDERSCHID (CGT) précise que dans ce questionnaire il y avait un volant portant sur la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'interroge sur la prise en compte réelle de ce problème par le concepteur du questionnaire et le mépris des responsables de la DGFIP qui l'ont validé. Une question portant sur l'égalité hommes femmes demandait qui était prêt à « *accompagner une femme par le tutorat sans son évolution de carrière* » et qui était prêt à « *s'engager dans un club d'ambassadeurs d'hommes* » pour mener des actions en faveur de l'égalité.

M. JOUVE pense que c'était plutôt « une question piège » qui avait pour objet de mesurer l'avancement des mentalités au sein de notre administration.

M. HINDERSCHID (CGT) lui laisse la responsabilité de son analyse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Vos élus CGT au CTL
Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, José TEUILLIERAS, Laurent VEYLET



DECLARATION LIMINAIRE UNITAIRE AU CTL DU 8 JANVIER 2019

Monsieur le Président,

Emmanuel Macron a fait ses annonces pour tenter de mettre fin à la colère sociale exprimée depuis 2 mois. Mais pas de surprises : quelques mesurette sociales, une fausse «augmentation» de 100 euros brut par mois du SMIC qui intègre la hausse légale et déjà annoncée de 1,8 % prévue en janvier et qui sera financée par l'État (donc par le budget et la suppression des cotisations patronales !), une prime exceptionnelle au bon vouloir des employeurs mais pas de L'État-employeur, une exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires, et l'annulation de la hausse de la CSG pour 2019 pour les retraité-es qui gagnent moins de 2000 euros.

Ces annonces sont loin de constituer un tournant dans la politique de ce gouvernement. Emmanuel Macron fait semblant d'oublier qu'il a accentué les politiques néolibérales qui avantagent les entreprises et les plus riches, au détriment de l'intérêt général, au détriment des plus précaires, des femmes, chômeurs, retraités, et de la jeunesse.

Aucun tournant majeur n'a été pris, et c'est encore le budget de l'État qui est mis à contribution, tandis qu'aucune contrainte n'est mise sur les entreprises, les grandes fortunes, puisque ni le CICE (40 milliards), ni la suppression de l'ISF, ni la flat tax pas plus que la baisse de l'impôt sur les sociétés ne sont mis en cause ! **La question d'une juste répartition des richesses est totalement évincée.**

Rien de global pour les salaires, les pensions ou les minimas sociaux, rien pour les revendications lycéennes, rien pour la transition écologique, rien pour le re-développement des services de proximité ou des transports en commun, rien pour la fonction publique... tandis que la réponse répressive et autoritaire est maintenue avec vigueur. Pire, elle est accentuée !

Dans la lignée du rapport de la Cour des comptes paru en juin dernier et du rapport CAP 2022 sorti durant l'été, la loi de finances 2019 prévoit la suppression de 2130 emplois au sein de la DGFiP. Nous sommes assurément rentrés dans une nouvelle phase qui vise à détruire méthodiquement le réseau de la DGFiP.

Nous voici donc convoqués aujourd'hui comme chaque année pour le traditionnel « CTL Emplois », que l'on devrait plutôt qualifier de « CTL suppressions d'emplois ».

11 EMPLOIS DETRUIITS dans le Cantal en 2019 !

En ce début d'année et alors que Gérald Darmanin en appelle à la mobilisation des agents pour assurer la « réussite du Prélèvement à la Source », les directions locales réunissent les comités techniques afin d'annoncer le cru 2019 des destructions d'emplois.

2 130 emplois seront supprimés en 2019 à la DGFIP, s'ajoutant aux 40 000 suppressions depuis vingt ans dans les sphères fiscale, comptable et foncière. À notre connaissance, nous sommes la seule administration qui subit un tel traitement. C'est un triste record dont les agents et les usagers se seraient bien passés.

Est-ce à dire que dans l'esprit de nos dirigeants nombre de missions et de collègues ne sont pas utiles ? Comment expliquer autrement cet acharnement contre la DGFIP ?

Plusieurs ministres nous ont dit : « Ne vous inquiétez pas, la DGFIP est au cœur de la république ». Mais nous n'avons jamais rencontré de médecin qui explique que, pour aller mieux, il faut pratiquer la saignée.

Pourtant, c'est le choix qui est fait année après année par les gouvernements successifs : celui d'affaiblir le cœur de la République. Dans cette période où la demande citoyenne d'égalité et de justice fiscale se fait entendre, on ne peut comprendre ces choix.

2130 emplois supprimés quand notre administration doit faire face à la mise en place du prélèvement à la source, quand elle a besoin d'être encore plus efficace en matière de contrôle fiscal (fraude et évasion fiscale annuelles estimées à 100 milliards d'euros) et de contrôle de la dépense publique, c'est intolérable !

Cela signifie que les restructurations vont se multiplier, que le service public va être davantage désorganisé, soumis à la seule règle de l'austérité et que la mise en pièce des droits des agents est programmée.

Pour le Cantal ce seront 11 emplois qui seront rayés de la carte.

Hors de toute préoccupation sur le contenu du service public, les restructurations engagées à marche forcée servent essentiellement une doctrine : celle de la destruction de l'emploi public, à sacrifier sur l'autel de la « réduction des dépenses publiques » chère à l'équipe gouvernementale.

L'arithmétique directionnelle reste toujours aussi particulière : lorsque des services sont regroupés $2+1 = 2$.

Nous ne participerons donc pas à la discussion et voterons contre ce projet de destruction d'emplois.

Nous savons depuis longtemps que nous n'avons rien à attendre de la direction locale qui se cache derrière le principe de loyauté pour se dégager de ses responsabilités et renvoyer aux agents la responsabilité des difficultés en leur assénant qu'ils et elles doivent S'ORGANISER, faire des arbitrages etc.

Car, au-delà des mines de circonstance que les directions affichent à longueur d'année, on serait en droit d'attendre que les directeurs nous rejoignent pour combattre cette logique destructrice que nous subissons depuis 17 ans. La « *compréhension, l'empathie et la compassion* », à l'évocation des difficultés que connaissent les collègues et les services relèvent plus de l'hypocrisie que de la sincérité.